

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2011-2012

TO,MB/PR

Commission de l'Economie, du Commerce extérieur et de l'Economie solidaire

et

Commission du Travail et de l'Emploi

Procès-verbal de la réunion du 27 septembre 2012

ORDRE DU JOUR :

L'avancée des travaux dans le dossier de l'économie sociale et solidaire
(demande du groupe parlementaire *déi gréng*)

*

Présents : Mme Diane Adehm, M. Alex Bodry, Mme Claudia Dall'Agnol, M. Félix Eischen, M. Georges Engel, M. Jacques-Yves Henckes, M. Marc Lies, M. Claude Meisch, membres de la Commission de l'Economie, du Commerce extérieur et de l'Economie solidaire

Mme Diane Adehm, Mme Sylvie Andrich-Duval, M. Marc Angel remplaçant M. Lucien Lux, M. Fernand Etgen, M. Ali Kaes, Mme Viviane Loschetter, M. Roger Negri, Mme Vera Spautz, membres de la Commission du Travail et de l'Emploi

M. Romain Schneider, Ministre délégué à l'Economie solidaire

Mme Paulette Lenert, du Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur

M. Timon Oesch, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. Henri Kox, M. Robert Weber, membres de la Commission de l'Economie, du Commerce extérieur et de l'Economie solidaire

M. Marc Spautz, membre de la Commission du Travail et de l'Emploi

*

Présidence : M. Alex Bodry, Président de la Commission de l'Economie, du Commerce extérieur et de l'Economie solidaire

*

L'avancée des travaux dans le dossier de l'économie sociale et solidaire (demande du groupe parlementaire *déi gréng*)

La décision de la Commission de l'Economie, du Commerce extérieur et de l'Economie solidaire du 5 janvier 2012 de dresser un premier bilan du processus lancé par le « *Plan d'action pour le développement de l'économie solidaire au Luxembourg* » (PLES 2012) est rappelée,¹ l'initiative du groupe *déi gréng* d'y associer la Commission du Travail et de l'Emploi est saluée.

En introduction, M. le Ministre délégué à l'Economie solidaire tient à souligner l'importance que revêt déjà à l'heure actuelle l'économie solidaire au sein de l'économie. Ainsi, au niveau de l'Union européenne (UE), quelque 10% du PIB sont générés par le secteur solidaire, 11 millions de personnes sont occupées dans ce secteur ce qui correspond à 6% de l'emploi total dans l'UE.²

M. le Ministre poursuit son exposé³ en précisant qu'il ne saura revenir sur les détails de son plan d'action et prie les membres de la Commission du Travail et de l'Emploi de se référer à ladite réunion du 5 janvier 2012.

L'action de son département durant les mois passés s'est inscrite sur la voie tracée par ce plan et s'est, par conséquent, concentrée sur les trois objectifs suivants :

1. Améliorer la connaissance des entreprises « solidaires » ;
2. Améliorer leur intégration dans le système économique ;
3. Améliorer la solidité économique de ces entreprises.

ad 1. Une série de mesures ont été prises qui contribuent et contribueront à l'atteinte du premier objectif. D'un côté, une vingtaine de réunions de la **plateforme** de l'économie solidaire, créée en juillet 2012, ont eu lieu. D'un autre côté, des avancées concrètes en matières de formation, de recherche et de sensibilisation ont abouti. Plusieurs institutions contribuent à l'effort à réaliser en ce domaine. Ainsi, une **étude** sera réalisée par le Statec visant à chiffrer l'impact de l'économie solidaire dans l'économie nationale. Des **cours** en matière d'entrepreneuriat social seront offerts par l'Université du Luxembourg – les premières inscriptions dépassent déjà le nombre maximal prévu d'étudiants. L'université envisage même le lancement d'une **chaire** en économie solidaire en 2013. Pour les autres acteurs cités actifs en ce domaine, comme ceux du projet « Fasages » offrant des **formations** aux gestionnaires de projets et d'entreprises solidaires, il est renvoyé à la présentation PowerPoint jointe en annexe (fiche 9).

ad 2. Dès le début et en coopération avec l'Union des entreprises luxembourgeoises (UEL), un **espace de médiation** a été instauré. Ceci afin de tenir compte de la méfiance au sein de l'entrepreneuriat classique par rapport aux projets solidaires et d'éviter le risque d'une « concurrence déloyale » émanant de ces activités. Jusqu'à présent, très peu de plaintes ont été introduites.

En voie de finalisation est le **projet de loi** créant un statut spécifique pour les entreprises à finalité sociale ou solidaire. Actuellement, une phase de consultation technique avec les

¹ « Compte tenu du contexte économique, M. le Président juge le processus lancé par le PLES-2012 comme hautement utile et propose d'en dresser un bilan en commission, sur base des expériences acquises durant l'année à venir. »

² En appui de ses dires, M. le Ministre fait visionner un court documentaire à ce sujet réalisé par la Commission européenne

³ Qu'il appuie sur une présentation *PowerPoint*, jointe en annexe au présent procès-verbal

autres Ministères concernés (Finances, Justice, Classes moyennes) est en cours. Le point de départ de ces travaux ont été des réflexions sur cette problématique menées lors de la réforme de la législation sur les asbl. La forme de l'association sans but lucratif (asbl), forme pour laquelle la plupart de ces initiatives ont jusqu'à présent opté, se prête en effet mal pour des activités commerciales. Il a été constaté que ce statut juridique devrait répondre à trois enjeux : 1) permettre une participation plus efficace sur les marchés, 2) donner une visibilité à la particularité de ces entreprises, 3) assurer l'accès au financement privé de ces entreprises. C'est sur cette base qu'ont été examinés des modèles juridiques élaborés par d'autres Etats et visant à répondre aux spécificités d'entreprises dont la finalité première n'est pas un but de lucre, mais social.

En fin de compte et pour des raisons de simplicité, il a été choisi de calquer ce statut sur la forme d'une entreprise commerciale, tout en l'adaptant à la finalité et aux besoins particuliers des entreprises solidaires. De manière proactive, il a été veillé à ce que ce statut soit compatible avec la proposition de règlement communautaire sur les « Fonds d'entrepreneuriat social européens » qui est susceptible d'entrer en vigueur en fin d'année.⁴ Celui-ci vise à permettre aux investisseurs d'identifier clairement les fonds d'investissement dont l'objet principal est d'investir dans des entreprises sociales.

ad 3. Dans un objectif de sélectionner des projets solidaires prometteurs en termes de solidité micro-économique, le projet **1,2,3 Go Social** a été lancé. Ce projet est calqué sur le modèle du 1,2,3 Go existant qui vise à promouvoir l'esprit entrepreneurial et la création d'entreprises. Le succès du premier appel, visant à récompenser les meilleurs nouveaux projets solidaires, a surpris : 31 projets ont été introduits et 24 de ces projets ont été acceptés par le groupe de travail instauré. Ces projets ont pour objet des activités très diverses (crèches/maison relais, éducation et formation, micro-finances, transports, responsabilité sociale des entreprises, construction, production et vente de produits artisanaux, sécurité, etc.). Les premiers lauréats seront dévoilés début novembre lors d'une journée consacrée à l'économie solidaire qui sera organisée à Esch-Belval. Les projets gagnants seront récompensés par un soutien financier.

Débat

De manière générale, le travail jusqu'à présent réalisé par ce nouveau département est salué. L'échange de vues qui suit permet de préciser les points énumérés ci-après:

- **Date prévisible du dépôt du projet de loi évoqué.** Le Ministère table sur un dépôt à la Chambre des Députés avant la fin de l'année. La phase de consultation interministérielle terminée, l'avant-projet retenu sera présenté aux acteurs du secteur (plateforme de l'économie solidaire) avant d'être soumis au Conseil de Gouvernement.
- **Coopération entre le Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur et le Département ministériel de l'Economie solidaire.** Il est précisé que la coopération entre le Ministère de l'Economie et ce nouveau département est excellente, indépendamment du fait que ce département ministériel œuvre sous la responsabilité du Ministre délégué à l'Economie solidaire et non sous celle du Ministre de l'Economie et du Commerce extérieur. Ce département est intégré au sein du Ministère de l'Economie et participe à toutes les réunions de services et de concertation. Le nouveau Ministre de l'Economie et du Commerce extérieur veille en outre à ce que dans tous ses départements les problématiques respectives soient également considérées d'un point de vue de l'économie solidaire. L'objectif est d'offrir aux entreprises solidaires le même soutien et les mêmes informations qu'aux

⁴ COM(2011) 862 Proposition de RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL relatif aux fonds d'entrepreneuriat social européens

entreprises « classiques ». Ainsi, lors de la récente mission économique au Canada, M. le Ministre de l'Economie et du Commerce extérieur a emmené la responsable du Département de l'Economie solidaire pour s'informer sur des projets intéressants dans ce domaine au Canada. Le projet 1, 2, 3 Go Social a été co-organisé avec le Ministère de l'Economie et la Chambre de commerce. Une collaboration de la même nature a lieu avec le Ministère du Travail et de l'Emploi en ce qui concerne les initiatives sociales en faveur de l'emploi. Un groupe de travail afférent existe.

- **Coopération entre entreprises commerciales et entreprises solidaires.** Une série d'activités sont aujourd'hui délaissées par des entreprises commerciales, faute de rentabilité. Néanmoins, une réelle demande continue à exister pour une multitude de travaux – dans le domaine sylvicole, horticole et agricole (emplois verts) par exemple. L'entrée en vigueur d'un statut particulier pour des entreprises sans but lucratif est susceptible de créer de nombreux emplois dans le secteur « vert ». En effet, la prestation de services et travaux jadis délaissés crée de la plus value économique.

D'ores et déjà des partenariats se nouent entre entreprises « classiques » et entreprises du secteur « solidaire ». Ainsi, de plus en plus souvent des entreprises horticoles sous-traitent une partie des travaux à réaliser dans le cadre de certains projets à des initiatives en faveur de l'emploi. Parfois, des salariés de l'initiative solidaire sollicitée trouvent un emploi à durée indéterminée auprès de l'entreprise qu'ils ont épaulé lors d'un tel projet.

Les plaintes concernant des cas d'éventuelle concurrence déloyale se limitent à quelques projets bien déterminés et peuvent être résolus. L'espace de médiation instauré et d'autres mesures ont permis de calmer la polémique y relative. Le statut juridique à venir devrait contribuer à apaiser davantage ces discussions.

- **Emploi d'éventuels bénéfices générés par des entreprises solidaires.** Une préoccupation est exprimée en relation avec le futur statut juridique des entreprises solidaires qui permettrait la redistribution de leurs bénéfices. A terme, une telle possibilité risquerait de détourner ces entreprises de leur objectif principal. Le statut devrait donc exclure une telle redistribution et exiger le réinvestissement complet d'éventuels bénéfices dans l'entreprise solidaire ou des entreprises à visée similaire. Il est répliqué que cette possibilité, combinée à d'éventuels abattements fiscaux, est cruciale pour motiver des investissements privés dans ces entreprises – sans que la finalité sociale de ces entreprises ne doive en souffrir.
- **Espace de médiation.** D'aucuns soulignent l'utilité préventive du maintien de l'espace de médiation – même en absence de plaintes. Cet espace permettrait de couper court à toute polémique concernant une concurrence déloyale émanant des entreprises solidaires. Par le passé, cette polémique s'est caractérisée par son argumentation tout à fait théorique, générale, sans que des cas concrets auraient pu être cités en appui. L'espace médiation offre la facilité aux détracteurs des entreprises solidaires de pouvoir prouver leurs assertions et jusqu'à présent le résultat, en termes de plaintes introduites, invaliderait leur argumentation.
- **Subventionnement des initiatives solidaires.** Il est rappelé qu'il y a lieu de distinguer les initiatives en faveur de l'emploi (qui visent l'insertion de chômeurs dans les entreprises) et les initiatives solidaires. Compte tenu de la tendance à la hausse d'un chômage déjà élevé, la raison d'être des premières ne sera pas remise en cause dans un futur proche. Ces initiatives relèvent de la politique de l'emploi. Les entreprises solidaires, par contre, visent la création d'une activité économique et de postes de travail durables. Il s'agit d'une politique économique. L'entreprise solidaire, une fois que cette forme juridique de société existera, sera soumise aux mêmes normes que l'entreprise commerciale classique. Depuis l'entrée en vigueur de la loi du 3 mars 2009 contribuant au rétablissement du plein emploi (doc. parl. n°5144), également toute entreprise commerciale classique peut bénéficier des mêmes aides

publiques en faveur de l'insertion des chômeurs que les initiatives en faveur de l'emploi ou des initiatives solidaires.

- **Participation des communes à des entreprises solidaires.** Plusieurs intervenants jugent utile la participation de communes à des entreprises solidaires. Le nouveau statut juridique devrait explicitement permettre la prise d'une telle participation.

Conclusion

La prochaine réunion au sujet de l'économie sociale et solidaire sera consacrée à la présentation du projet de loi portant création d'un statut juridique pour des entreprises à finalité sociétale.

Luxembourg, le 12 novembre 2012

Le Secrétaire,
Timon Oesch

Le Président de la Commission de
l'Economie, du Commerce extérieur et de
l'Economie solidaire,
Alex Bodry

Le Président de la Commission du Travail et
de l'Emploi,
Lucien Lux

Annexe :

Présentation *PowerPoint* « Développement et promotion de l'Economie solidaire au Luxembourg : Etat des lieux 2012 & Perspectives », (12pp)



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Économie
et du Commerce extérieur

Département de l'économie solidaire

Développement et promotion de l'Économie solidaire au Luxembourg:

Etat des lieux 2012 & Perspectives

Romain Schneider 27 septembre 2012



Plan d'action pour le développement de l'Économie Solidaire

“Les axes de développement au service de l'Économie solidaire”

(http://www.eco.public.lu/attributions/economie_solidaire/PLES-2012.pdf)

“ PLES-2012 ”

(<http://www.tudor.lu/fr/publications-scientifiques>

“Mise en place d'une stratégie d'action par une démarche participative pour le secteur de l'économie solidaire”)



Entreprises sociales ou solidaires

Des entreprises qui se singularisent par leur finalité:
L'impact sociétal d'abord!



Un concept qui inspire et sort de seconde zone
La politique planche et signe!

Etat des lieux 2012 - L'Union Européenne

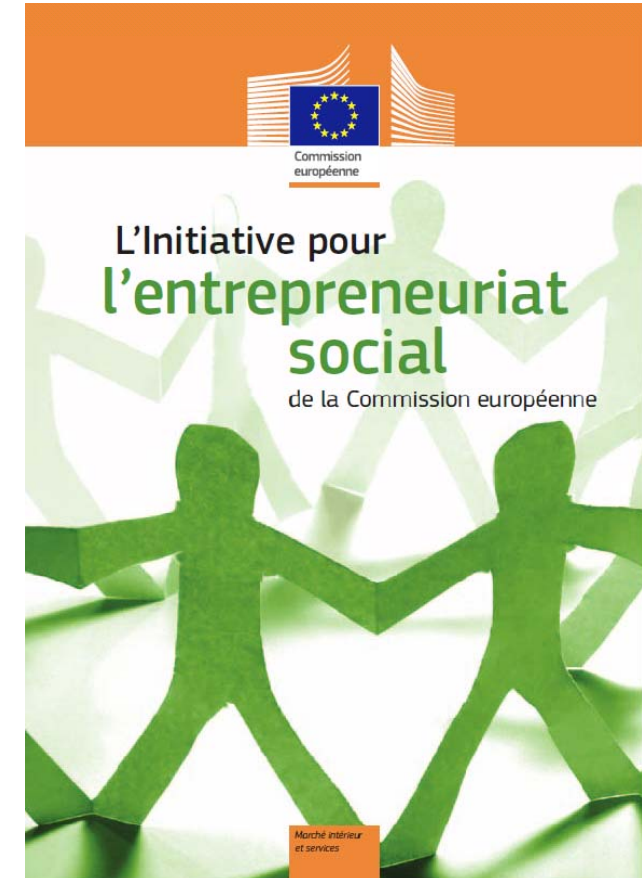


LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Économie
et du Commerce extérieur

Département de l'économie solidaire

Une politique de soutien à l'ESS

Un défi à l'échelle européenne



Septembre 2012



L'initiative pour l'entrepreneuriat social

*11 mesures prioritaires réparties selon **3 axes d'amélioration***



Accès des
entreprises sociales
au financement

Visibilité de
l'entrepreneur
social

Environnement
juridique des
entreprises sociales



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Économie
et du Commerce extérieur

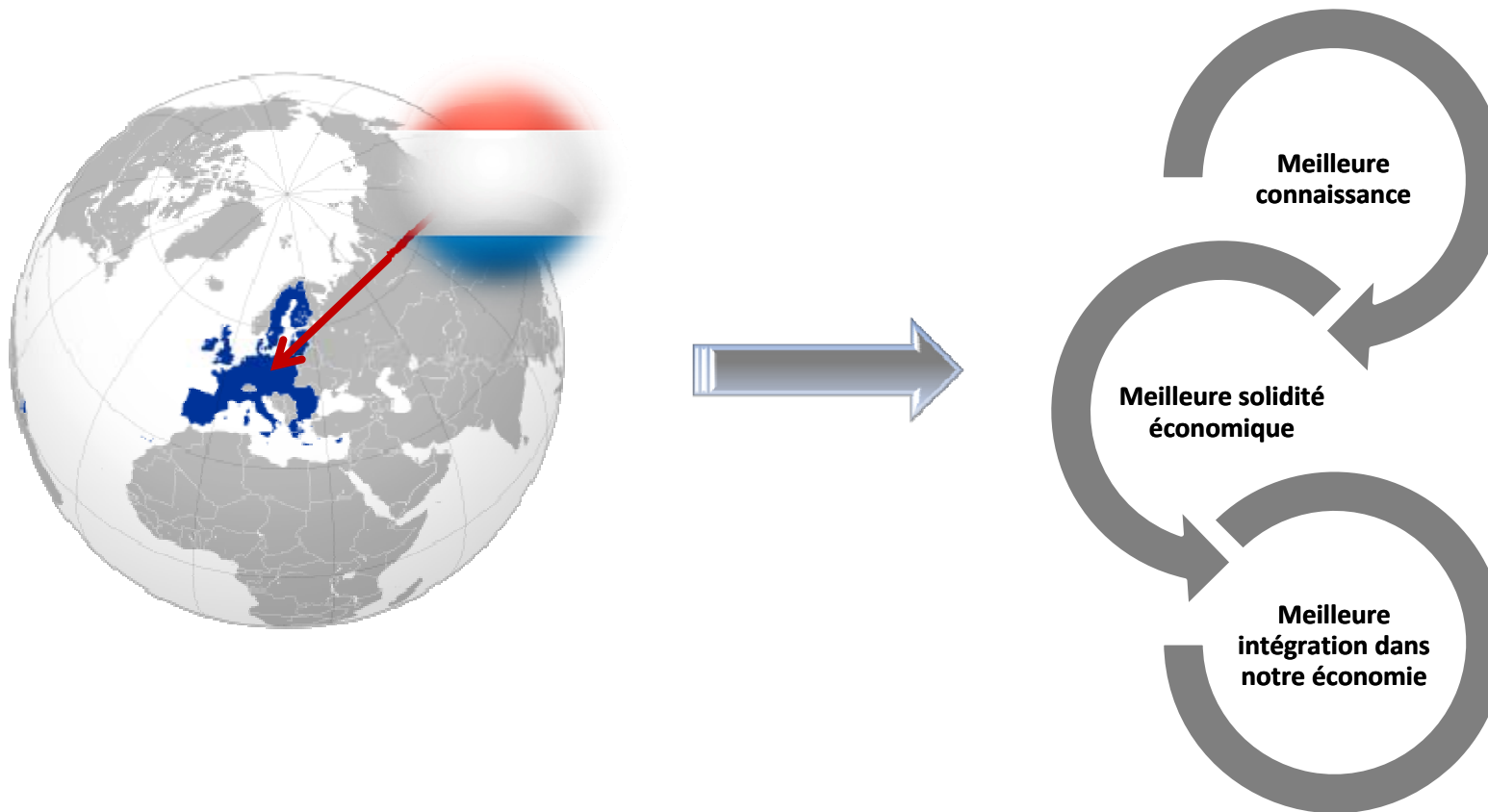
Département de l'économie solidaire





Entreprises spécifiques : Besoins spécifiques

3 objectifs de soutien à l'ESS identifiés à travers le PLES 2012



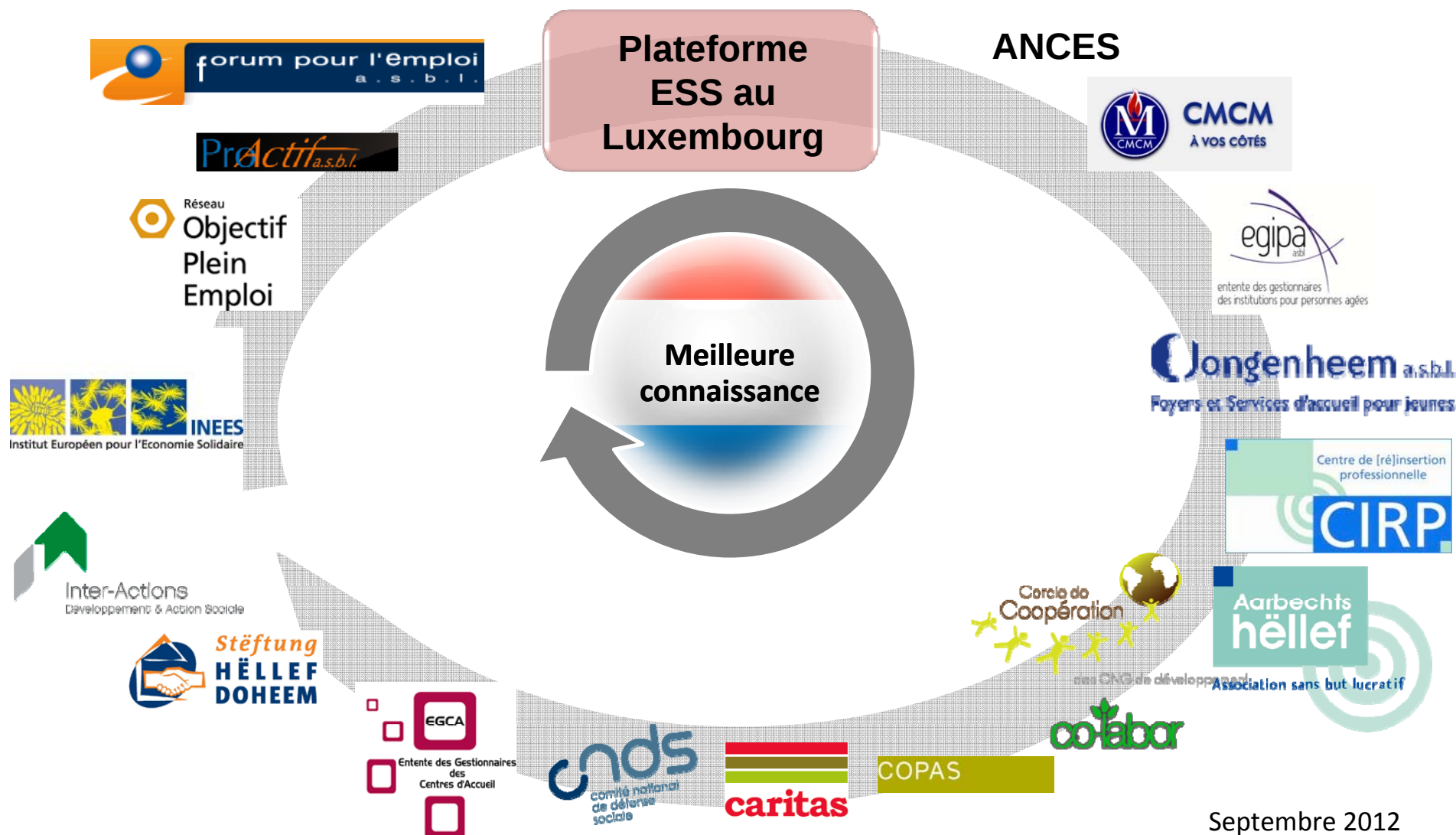
Etat des lieux 2012 - Luxembourg



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Économie
et du Commerce extérieur

Département de l'économie solidaire

Les travaux de développement soutenus et/ou pilotés par le département



Septembre 2012

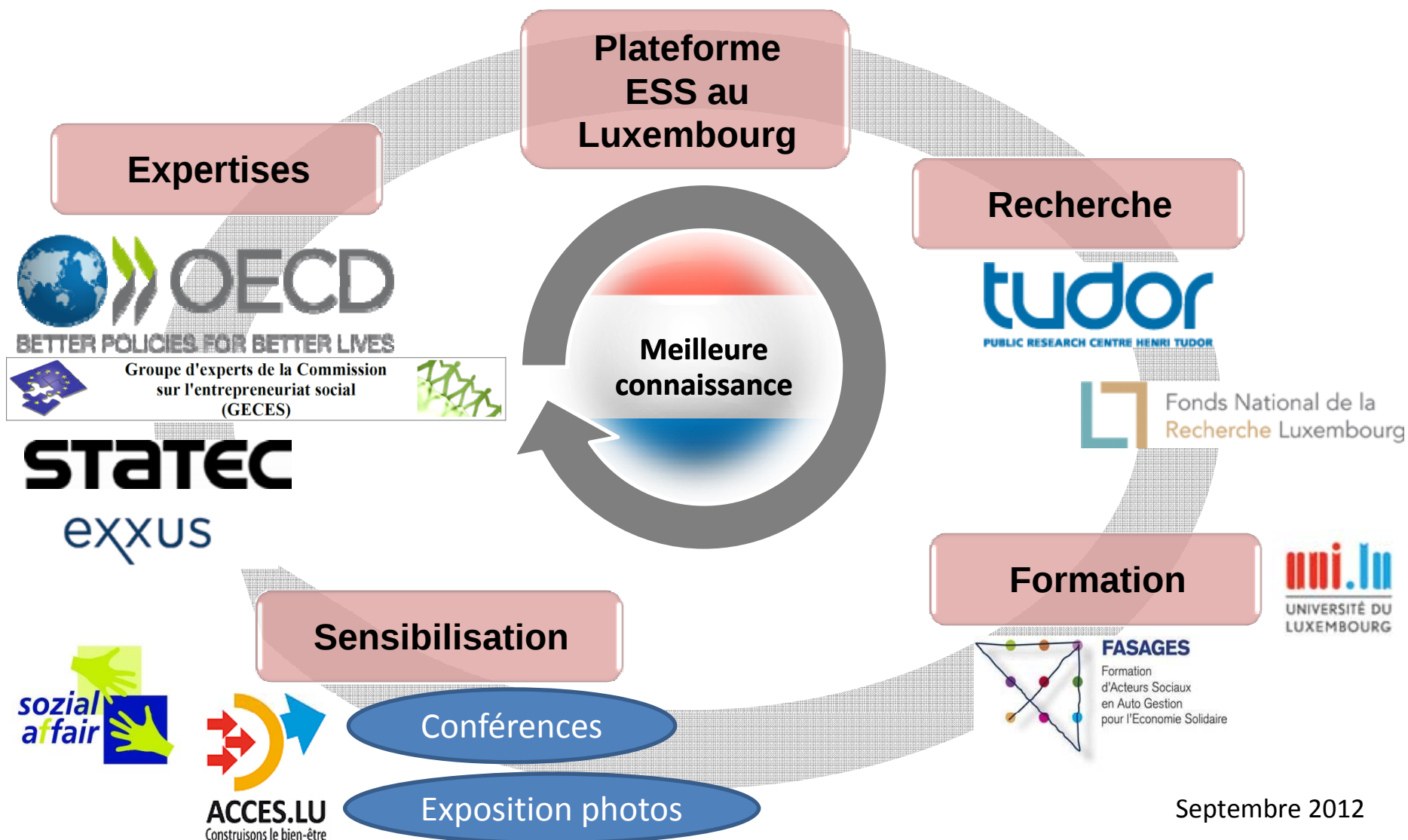
Etat des lieux 2012 - Luxembourg



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Économie
et du Commerce extérieur

Département de l'économie solidaire

Les travaux de développement soutenus et/ou pilotés par le département



Septembre 2012

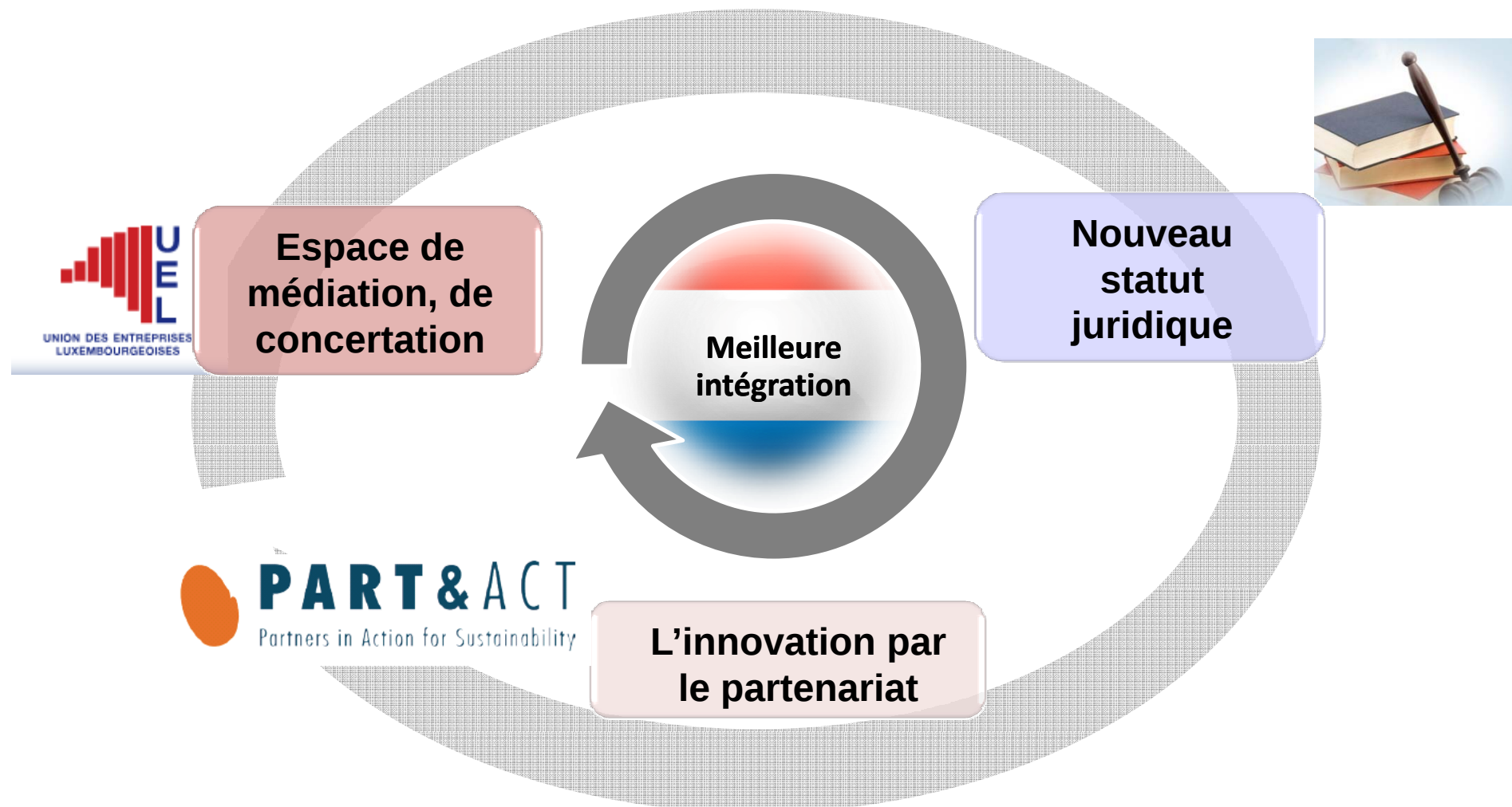
Etat des lieux 2012 - Luxembourg



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Économie
et du Commerce extérieur

Département de l'économie solidaire

Les travaux de développement soutenus et/ou pilotés par le département



Septembre 2012

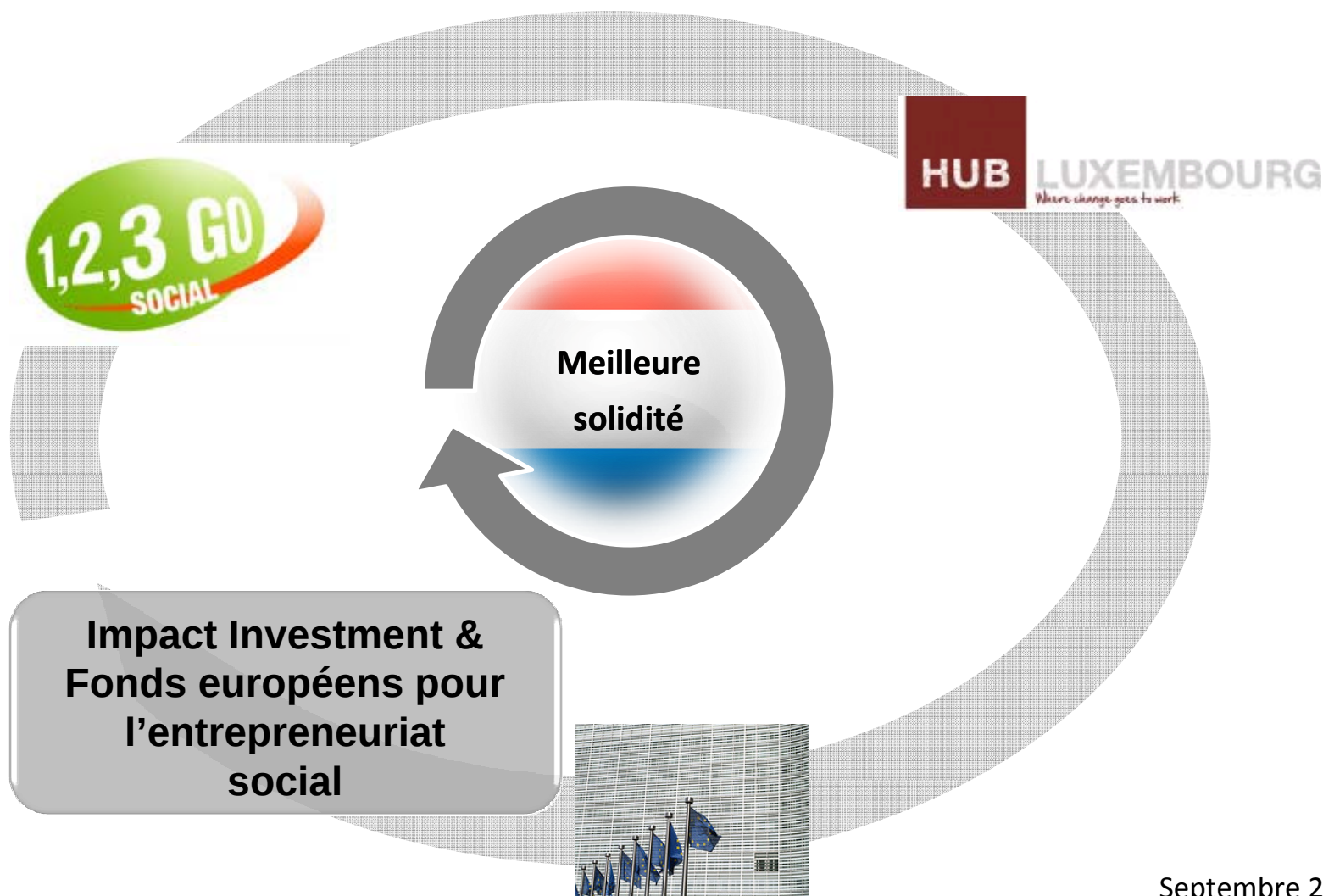
Etat des lieux 2012 - Luxembourg



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Économie
et du Commerce extérieur

Département de l'économie solidaire

Les travaux de développement soutenus et/ou pilotés par le département



Septembre 2012



Perspective CHANGEMENT D'ECHELLE

Pour s'inscrire dans une approche de développement durable

Pourquoi ?

- Des **défis sociétaux complexes**
- Des **enjeux socio-économiques importants**
- Une **responsabilité sociétale collective**

